ART. 35 N° II-3574

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-3574

présenté par

Mme Legrain, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Culture »

ART. 35 N° II-3574

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	2 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons de mettre en place un plan de titularisation des contractuels volontaires exerçants des fonctions pérennes au Ministère de la culture et dans l'ensemble de ses établissements publics administratifs.

Au ministère de la culture, la proportion du nombre de contractuels est parmi les plus élevée de la Fonction publique d'État. Près de la moitié de ses effectifs sont non titulaires et pourtant ces personnels exercent des missions permanentes pour lesquelles existent des corps de fonctionnaires.

Les agents contractuels doivent pouvoir intégrer ces corps de fonctionnaire. Nous ne pouvons plus permettre qu'on condamne ces personnes à une telle insécurité et précarité quotidienne au sein de ministères ou d'établissements publics sans aucune raison.

C'est pour ces raisons que nous proposons de permettre aux contractuels volontaires exerçants des fonctions pérennes au Ministère de la culture et dans l'ensemble de ses établissements publics administratifs de demander leur titularisation.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 du programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture à hauteur de 2 millions d'euros en autorisations d'engagement et 2 millions d'euros en crédits de paiement, vers l'action 07 "Fonctions de soutien du ministère" du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture. Notre intention n'est pas de baisser les crédits du programme 361 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.